

LA POSITION JURIDIQUE ET SOCIALE DES ALLEMANDS EN TCHÉCOSLOVAQUIE À LA FIN DES ANNÉES 40 ET AU DÉBUT DES ANNÉES 50

Jaroslav Kučera

A la fin des années 40, avant la prise de pouvoir communiste, naquit la nécessité politique et idéologiquement motivée d'intégrer juridiquement et socialement dans la société le reste de la population allemande qui était demeurée en Tchécoslovaquie après la fin des expulsions de 1946. Cet essai analyse la position des différents groupes de population allemande (antifascistes, ouvriers qualifiés, personnes appartenant à des mariages mixtes, etc.) et les aspects spécifiques de l'assimilation de leurs droits à ceux de la population tchèque. Le processus d'intégration qui se déroula non sans certaines réticences de la part, tant de la population tchécoslovaque que de l'allemande, s'est

terminé en 1953 au moins au niveau des droits individuels en accord avec le droit civil socialiste. Il n'était lié à aucune garantie des droits des minorités dans leur ensemble. Par ceci et d'autres facteurs encore se disloqua peu à peu le groupe de population allemande en Tchécoslovaquie.